AIDES

Fonds de garantie en partenariat avec la SIAGI

Publics concernés

- #Entreprise

Domaines secondaires

- #Création d'entreprise
- #Financement
- #Reprise d'entreprise

Dispositif de garantie bancaire permettant de garantir jusqu'à 70% le prêt bancaire, mis en place par le partenaire la SIAGI.

Objectif

La Région Nouvelle-Aquitaine abonde un fonds de garantie en partenariat avec la SIAGI.

En apportant une garantie commune aux prêts contractés auprès d'établissements bancaires, la SIAGI et la Région Nouvelle-Aquitaine facilitent l'accès au crédit des entreprises grâce à un partage de risque entre votre banque et les garants.

Bénéficiaire

- TPE

- PME

tous secteurs d'activité

Montant

Quotité maximum de 70% du crédit souscrit, à parité entre la SIAGI et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Prêts bancaires d'un montant de 15.000€ à 250.000€ à moyen ou long terme.

Critères de sélection

La SIAGI, en tant qu'intermédiaire financier, réalise l'analyse des demandes.

Comment faire ma demande ?

Vous avez un projet de création, reprise, développement ?

Contactez tout d'abord les établissements bancaires pour le montage de votre dossier. Ce sont les banques qui transmettent ensuite votre dossier à SIAGI.

Correspondants

- **Secrétariat général du pôle développement économique et environnemental**

Service Ingénierie Financière